



ARRETE MUNICIPAL 2023-CIR-17

Portant sur la réglementation de la circulation
des véhicules Chemin de Béning

Le Maire de la Commune de SEINGBOUSE,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ; livre I – 8ème partie – signalisation temporaire,

Vu la demande formulée le 30 août 2023 par la société TERRALEC sise 5 rue James Joule 57460 BEHREN-LES-FORBACH,

Considérant qu'en raison des travaux de création d'un branchement gaz, les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers et de prescrire des mesures particulières au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1er : Du mercredi 20 septembre 2023 jusqu'à la fin des travaux prévu le 15 octobre 2023, un empiètement sur chaussée sera effectué :

- Chemin de Béning, au niveau du numéro 19B,

Article 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :- limitation de la vitesse à 30 km/h ;- interdiction de dépasser ;- interdiction de stationner.

Article 3 : Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires. La signalisation sera mise en place par le demandeur. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 4 : Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Seingbouse.

Article 7 : Monsieur le maire de la commune de Seingbouse, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FAREBERSVILLER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seingbouse, le 04 septembre 2023

Le Maire,

M. Nicolas REISCH





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802352853



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **TAGAY** Prénom : **Tarik**
Dénomination : **TERRALEC** Représenté par :
Adresse Numéro : **5** Extension : Nom de la voie : **RUE JAMES JOULE**
Code postal **57460** Localité : **BEHREN LES FORBACH** Pays : **France**
Téléphone **0387887856** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **dict@terralec.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Chemin de Béning**
Code postal **57455** Localité **SEINGBOUSE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Création d'un branchement gaz**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
Date prévue de début des travaux : **20092023** Durée des travaux (en jours calendaires) : **25**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **25** Date de début de réglementation **20092023**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **4**
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) :

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : _____ Prénom : _____

Dénomination : _____ Représenté par : _____

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____

Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____

Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

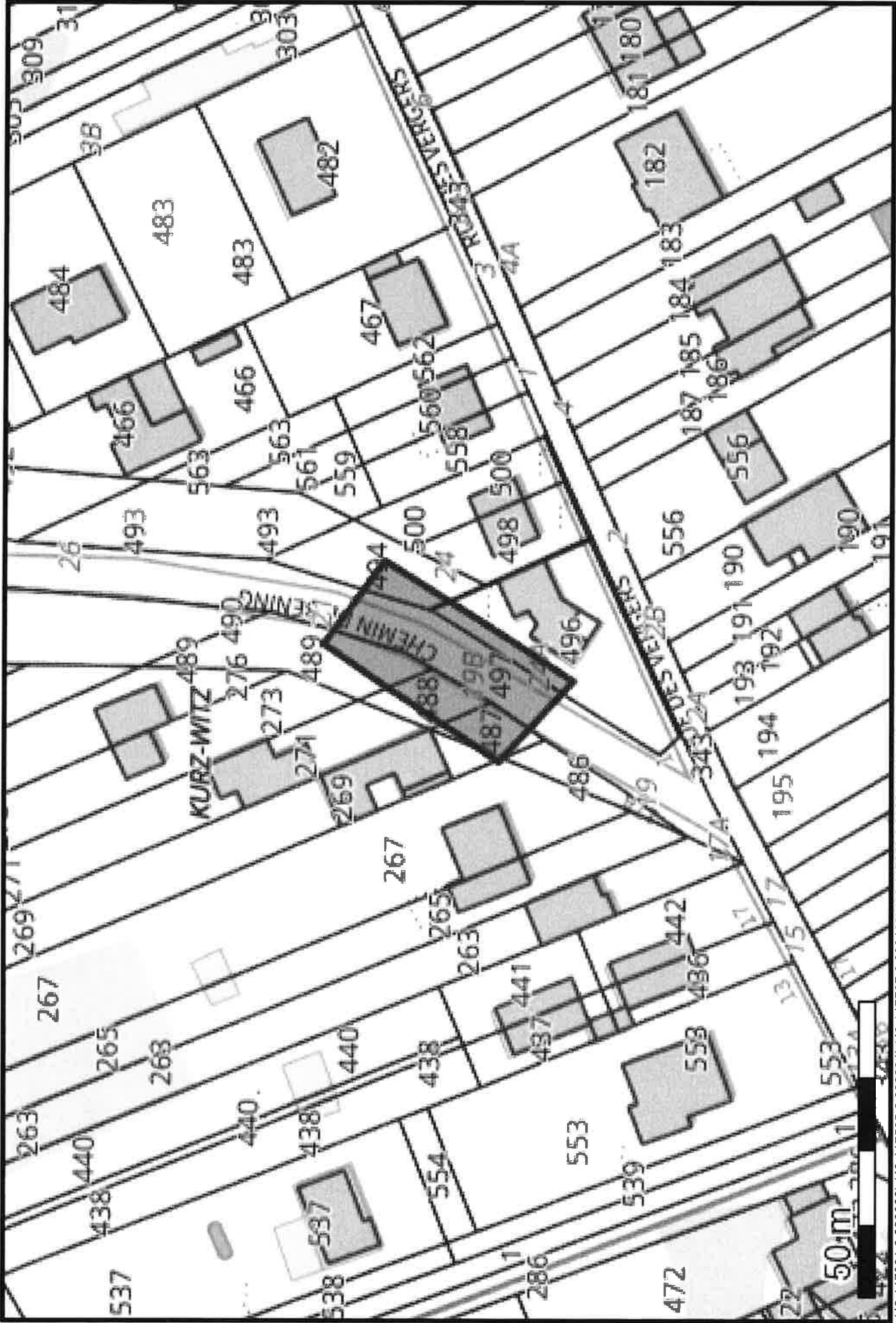
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **BEHREN LES FORBACH** Le : **30 08 2023**

Nom : **TAGAY** Prénom : **Tarik** Qualité : _____





(49.117391 6.833082);(49.117505 6.832894);(49.117767 6.833169);(49.117673 6.833361);(49.117391 6.833082);